

Séance du 29 juin 2015  
Affaires générales  
Election du président /de la présidente et des deux vice-présidents (es)  
Délibération n°2015/86

- Vu** le Code de l'urbanisme ;
- Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
- Vu** l'arrêté du 10 juin 1996 portant nomination du directeur de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
- Vu** la délibération n°2011/01 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
- Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;
- Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier**

- Elit président (e) : MYRIAM CAU
- Elit vice-présidents (es) dans l'ordre suivant :
  - 1<sup>er</sup> vice-président (e) KARIMA ZOUGGAGH
  - 2<sup>ème</sup> vice-président (e) ISABELLE LEVENT

= 8 JUIL. 2015

Le directeur général



Marc KASZYNSKI

Pierre CLAVREUIL

Le(la) président(e)  
de séance

REÇU LE

30 JUIN 2015

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Nord Pas-de-Calais